

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	29 (1983)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	La Suisse et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
<b>Autor:</b>	Gruebel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-848535">https://doi.org/10.5169/seals-848535</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Suisse et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

Nous avons le privilège de publier un article inédit de M. l'Ambassadeur Gruebel ce dont nous le remercions vivement. Il quittera Paris prochainement, prenant une retraite bien méritée. A lui, à son épouse qui l'a toujours parfaitement secondé dans son rôle de représentation nous formons nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle vie qui les attend. Réd.



Curriculum vitae de  
Monsieur Albert GRÜBEL  
Ambassadeur de Suisse auprès de  
l'OCDE

Né en 1918 à Bâle, d'où il est originaire. Docteur en droit et brevet d'avocat de Bâle-ville.

A partir de 1943, activité auprès du Département fédéral de l'économie publique, en particulier de 1946 à 1951 à la Division du commerce.

Dès 1951, secrétaire du Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort) à Zurich.

1967, délégué aux accords commerciaux avec le titre de ministre, dès 1968 avec celui d'ambassadeur.

En 1969, nommé directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Depuis 1974, ambassadeur plénipotentiaire, délégué du Conseil fédéral auprès de l'OCDE à Paris.

M. A. Grübel, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Délégué du Conseil Fédéral Suisse, Chef de la Mission Permanente de la Suisse auprès de l'OCDE :

L'OCDE est une organisation de caractère intergouvernemental, groupant 24 Etats \*) répartis sur quatre continents. Elle a été fondée en 1960 pour succéder à l'OECE qui, elle, était d'une certaine manière l'organisation pour la reconstruction de l'Europe avec l'aide du Plan Marshall. Les buts essentiels de l'OCDE, selon la Convention du 14 décembre 1960, sont de promouvoir

- la croissance économique dans la zone de ses membres
- l'expansion des échanges sur le plan mondial.
- l'aide aux pays en voie de développement.

L'Organisation, qui a son siège à Paris au Château de la Muette, est à la fois forum de discussion des problèmes économiques et cadre institutionnel permettant aux gouvernements membres de conclure des arrangements plus ou moins contraignants.

Le Conseil, organe suprême de l'Organisation, se compose — sauf pour les réunions ministrielles — des Ambassadeurs de tous les pays membres. Le consensus, synonyme d'unanimité,

constitue son mode de travail. C'est l'unique organe de l'OCDE habilité à prendre des décisions à caractère formel. Le Secrétaire Général de l'OCDE depuis 1969 : M. E. Van Lennep, Pays-Bas préside cet organe suprême et assume la responsabilité des rapports et des travaux que lui confie le Conseil. Pour ce faire, il est assisté par un Secrétariat d'environ 1700 fonctionnaires internationaux chargé de l'exécution des ordres du Conseil. Les 30 Comités et environ 100 Groupes spéciaux, enfin, sont l'endroit où les travaux préparés par le Secrétariat sont présentés et discutés. Par la présence de nombreux délégués des capitales nationales — très souvent de haut niveau — les comités et les groupes spéciaux constituent un forum permanent où par des échanges d'informations et des discussions approfondies les pays membres cherchent à coordonner leurs politiques économiques. Parmi les comités les plus importants, figurent notamment ceux de la politique économique, des examens de pays, d'aide au développement, des échanges, de la main-d'œuvre, de l'industrie, de l'agriculture, de l'éducation, le conseil d'administration de l'Agence internationale de l'énergie ainsi que le Comité Exécutif en Session Spéciale. Ce dernier se réunit plusieurs fois par année et a pour tâche essentielle de discuter à haut niveau les grands problèmes de la politique économique internationale.

Quelle importance peut revêtir pour la Suisse une organisation comme l'OCDE qui groupe, comme je viens de le mentionner, les pays industrialisés à l'exception des pays de l'Europe de l'Est ? Les raisons pour lesquelles la Suisse a adhéré à l'OCDE quand celle-ci fut fondée en 1960 ont gardé leur signification jusqu'à ce jour. Dans le monde actuel, où le danger de la régionalisation va croissant, il est essentiel qu'un petit pays à l'économie ouverte comme la Suisse puisse participer à un dialogue institutionnalisé avec les grands centres de décisions de l'économie mondiale : les Etats-Unis, la Communauté Européenne, le Japon.

La participation de la Suisse aux travaux de l'OCDE est, en premier lieu, assurée

**mjb**

S.A.R.L.

— CONSTRUCTION DE CAVEAU

— MONUMENTS-FUNÉRAIRES

— TRANSPORT DE CORPS

DANS TOUTE LA FRANCE

MARBRERIE JEAN-BERNARD

(entreprise franco suisse)

54, Rue du Pont Colbert - 78000 VERSAILLES Tél. : 021.61.93

# la Suisse

## AU FIL DES JOURS

par Danièle Dubacher

### Novembre

par la Délégation permanente qui comprend sept diplomates et constitue par là une des missions diplomatiques les mieux dotées de notre pays, preuve supplémentaire de l'importance attribuée par nos autorités à l'Organisation. Le Chef de la Mission auprès de l'OCDE tient la place de la Suisse aux réunions du Conseil et assume la responsabilité de la sauvegarde des intérêts suisses au sein de l'Organisation. Ses collaborateurs, auxquels se joignent dans la plupart des cas des fonctionnaires venus de Berne, couvrent les travaux des comités et de leurs organes spéciaux et y prennent ainsi une part active en présentant et, au besoin, en défendant le point de vue suisse. Selon l'importance des comités, la place de la Suisse est tenue par le directeur de l'office fédéral compétent ou par un autre haut fonctionnaire. Lorsque ces comités se réunissent à un niveau ministériel — ce qui est le cas suivant les années où l'acuité des problèmes — la Suisse est généralement représentée par le Conseiller fédéral concerné. De cette façon, les autorités suisses ont la possibilité de se concerter avec les gouvernements des autres pays membres dans des matières aussi diverses que la lutte contre l'inflation, le problème du chômage, le commerce international, la politique monétaire, la politique énergétique, l'aide au développement.

L'événement le plus marquant d'une année de travail à l'OCDE est constitué par la réunion annuelle du Conseil au niveau ministériel qui trace les grandes lignes des travaux futurs de l'Organisation. Cette rencontre offre pour le Chef du Département de l'économie publique une occasion unique de procéder à un échange de vues très large avec ses collègues des autres pays industrialisés.

De par sa composition l'OCDE représente ainsi pour un pays comme la Suisse un des plus efficaces pour faire entendre sa voix et participer aux grandes discussions de politiques économiques internationales.

\*) Tous les Etats de l'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La Yougoslavie a un statut spécial.

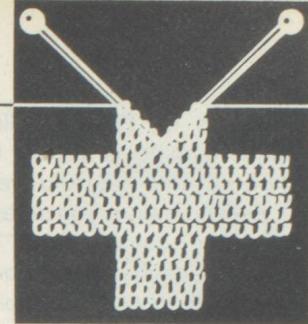
5 — Première rencontre internationale des records du monde à Zurich. Parmi les curiosités les plus admirées, l'homme le plus grand d'Europe. Il mesure 2 m 38 et chausse du 54. Quant à la plus longue écharpe du monde, elle mesure 630 m. Autre « performance », une jeune fille tape à la machine avec les mains et les pieds simultanément.

6 — Elections jurassiennes. L'équipe gouvernementale se retrouve au complet après deux tours de scrutin.

6 — Le congrès d'automne du Parti libéral suisse se tient à Bottmingen (BL), sur le thème de « l'économie libérale dans les années huitante ». Les participants réaffirment leur volonté d'un retour aux règles de l'économie de marché. Le niveau de tolérance maximum en ce qui concerne les impôts et les prestations sociales est atteint. Les prestations de l'assurance chômage sont trop hautes, au point de dissuader les chômeurs de se mettre à la recherche de nouveaux emplois.

7 — Une tempête de foehn d'une rare violence souffle sur le Valais et le canton de Vaud. L'Oberland bernois, la Suisse centrale et la région de Zurich sont également touchés. Les pointes de vent atteignent 195 km/h au Gottschard. Curieuse coïncidence, il y a 20 ans jour pour jour, le foehn avait endommagé 2700 maisons dans le canton de Berne.

7 — Un cortège, une manifestation et diverses autres cérémonies ont marqué ces jours à Genève le cinquantième anniversaire des événements du 9 novembre 1932, lorsque l'armée a tiré dans la foule à Plainpalais, faisant 13 morts. Le Conseil administratif



ayant refusé un crédit pour un monument commémoratif, le comité a fait poser sur la plaine de Plainpalais un bloc de pierre de cinq tonnes, avec l'inscription « Aux victimes du fascisme ».

8 — Samson (Trevor Russell Barnett), artiste du Cirque Knie, tire avec ses dents sur une distance d'environ cinq mètres, au Musée des transports de Lucerne, la fameuse « Flèche rouge », une automotrice de 33 tonnes.

9 — Le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales demande les moyens de promouvoir la recherche scientifique. Non seulement les effectifs sont bloqués depuis 1974, mais en plus les moyens financiers dont elles ont disposé en 1981 étaient égaux, en termes réels, à ceux de 1970.

9 — L'armée suisse perd un nouvel avion de combat du type Tiger au cours d'un accident qui se déroule au-dessus du lac de Thoune. Le pilote y laisse la vie.

10 — Le Département de la santé publique du canton de Bâle-Ville condamne et interdit les cours de natation pour bébés jusqu'à l'âge de 2 ans, considérant que le plongeon comporte trop de risques pour les jeunes enfants. Il semble que ces cours de natation sont une véritable torture pour les bébés !

12 — L'OFIAMI nous annonce qu'à la fin octobre 16 185 personnes étaient au chômage complet. Ce chiffre représente le 0,5 % de la population active.